

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 562 988

②1 N° d'enregistrement national :

84 06439

⑤1 Int Cl⁴ : F 16 S 3/00; B 44 C 1/10, 7/00; F 16 B 2/20.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 17 avril 1984.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 42 du 18 octobre 1985.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *RUHLMANN René, Philippe.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : René Philippe Ruhlmann.

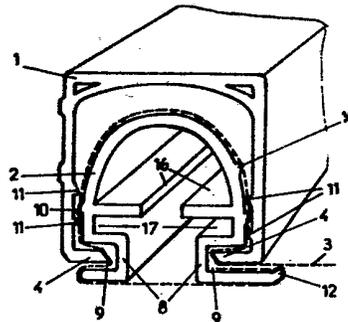
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Pierre Nuss.

⑤4 Support universel, en deux parties, invisible, à tension réglable, pour feuille à tendre à un mur ou à un plafond.

⑤7 La présente invention concerne un support universel, en deux parties, invisible, à tension réglable, pour feuille à tendre à un mur ou à un plafond.

Support caractérisé en ce qu'il est essentiellement constitué par une partie fixe 1 sous forme d'un profilé solidaire d'un angle de mur ou de plafond, et par une partie escamotable 2, également sous forme d'un profilé, et destinée à être insérée et bloquée dans la partie fixe 1 par coopération de forme et déformation élastique, ces deux parties serrant entre leurs faces une extrémité de feuille à tendre 3, permettant le réglage de la tension, et formant un support universel invisible.



FR 2 562 988 - A1

D

La présente invention concerne le domaine des revêtements de mur ou de plafond sous forme de feuille, ou de tissu, ou autre élément de grande largeur tendu, et a pour objet un support universel, en deux parties, invisible, à tension réglable pour feuille à tendre à un mur ou à un
5 plafond.

Il existe actuellement de nombreux dispositifs destinés à faciliter la pose de tissus ou de feuilles en PVC tendus au plafond, à savoir des pointes ou des agrafes réalisant une fixation définitive, des supports destinés à
10 la réception des plafonds en PVC dont l'accrochage est réalisé par l'intermédiaire d'un bourrelet en PVC soudé sur les bords de la feuille, ou encore des dentures plus ou moins fines prévues sur le support et pouvant recevoir des
15 feuilles de texture plus ou moins fine.

Cependant, dans le cas d'utilisation d'agrafes ou de pointes, la pose d'un revêtement est difficile et une dépose rapide en cas de plis est impossible à réaliser, un démontage total devant être effectué. De même, en cas d'un
20 relâchement de la tension du produit, un démontage total est également nécessaire. Enfin, un tel mode de fixation nécessite un cache ou un galon pour recouvrir les lignes de pointes ou d'agrafes.

L'accrochage au moyen d'un bourrelet nécessite une soudure de ce dernier en usine suite à un relevé très précis
25 sur chantier. En outre, pour tendre la feuille plastique ainsi équipée, il est nécessaire de travailler à température élevée, les dimensions de ladite feuille étant à l'origine inférieure à celle de la pièce à équiper et le support
30 reste visible. Enfin, dans le cas où un relâchement de la tension se produit après la pose, il n'existe pas de procédé rapide et peu coûteux pour y remédier.

Dans le cas d'utilisation de supports à petites dentures, seules de petites dimensions de feuilles sont
35 utilisables, et généralement sous forme de textiles relativement fins.

D'autres supports connus ne permettent que la fixation de textiles tissés à grosses mailles, du fait que leur denture déchire tous les tissus fins ainsi que les

feuilles en PVC, ou analogue, et le support, qui reste visible, est généralement sous forme d'un cache de grande dimension peu esthétique.

Enfin, tous ces supports connus, permettant une
5 dépose plus ou moins rapide, ne peuvent recevoir qu'un type de matière bien précis, et ne permettent pas d'assurer une tension à long terme.

La présente invention a pour but de pallier ces inconvénients.

10 Elle a, en effet, pour objet un support pour feuille à tendre à un mur ou à un plafond caractérisé en ce qu'il est essentiellement constitué par une partie fixe sous forme d'un profilé solidaire d'un angle de mur ou de plafond, et par une partie escamotable, également sous forme d'un profi-
15 lé, et estinée à être insérée et bloquée dans la partie fixe par coopération de forme et déformation élastique, ces deux parties serrant entre leurs faces une extrémité de feuille à tendre, permettant le réglage de la tension, et formant un support universel invisible.

20 L'invention sera mieux comprise grâce à la description ci-après, qui se rapporte à des modes de réalisation préférés, donnés à titre d'exemples non limitatifs, et expliqués avec référence aux dessins schématiques annexés, dans lesquels :

25 la figure 1 est une vue en perspective et en coupe d'un support conforme à l'invention ;

la figure 2 est une vue analogue à la figure 1 d'une variante de réalisation de la partie fixe ;

la figure 3 est une vue analogue aux figures 1 et 2 d'une
30 variante de réalisation des bords inférieurs de la partie fixe ;

la figure 4 est une vue en coupe d'une variante de réalisation de la partie escamotable ;

la figure 5 est une vue analogue à la figure 4 d'une autre
35 variante de réalisation de la partie escamotable ;

les figures 6 et 7 sont des vues en coupe montrant le montage et la tension d'une feuille au moyen du support, et les figures 8 et 9 représentent des variantes d'application du support.

Conformément à l'invention, et comme le montre plus particulièrement, à titre d'exemple, la figure 1 des dessins annexés, le support à tendre à un mur ou à un plafond est essentiellement constitué par une partie fixe 5 1 sous forme d'un profilé fixé à un angle de mur ou de plafond suivant les techniques de fixation courantes, et par une partie escamotable 2, également sous forme d'un profilé, et destinée à être insérée et bloquée dans la partie fixe 1, ces deux parties serrant entre elles une 10 extrémité de feuille à tendre 3.

La partie fixe 1 présente une forme de U renversé (figure 1) ou de Y renversé (figure 2), est constitué en métal, en bois, ou en matière synthétique rigide, et ses bords inférieurs 4 sont avantageusement de niveau. Ainsi, 15 la coupe d'onglet est facilitée ainsi que l'assemblage des parties 1 aux angles d'une pièce.

Comme le montre la figure 3, les bords inférieurs 4 de la pièce 1 peuvent être munis chacun d'une fente longitudinale 5 permettant l'insertion d'une lame 6 en acier, 20 ou autre, pourvue de dentures 7 et destinées à coopérer avec les faces correspondantes de la partie escamotable 2. Ainsi, l'un des bords 4 ou les deux bords peuvent être équipés d'une lame 6, en particulier pour la fixation de feuilles ou toiles de grandes dimensions.

25 La partie escamotable 2 présente une section sensiblement semi-cylindrique, dont les bords longitudinaux 8 présentent chacun une ouverture latérale 9 tournée vers l'extérieur et destinée à loger chacune un bord 4 de la partie fixe 1, cette partie 2 étant pourvue, en outre, de 30 chaque côté, d'au moins une dent 10 s'opposant à un glissement de la feuille 3 et coopérant avec des dents correspondantes 11 prévues sur les faces internes de la partie fixe 1.

Du côté opposé au mur ou au plafond, l'extrémité 35 12 de l'ouverture latérale 9 du bord 8 de la partie escamotable 2 est légèrement recourbée en direction de la partie 2 dans le sens d'un rétrécissement de l'ouverture 9.

Ainsi, après mise en place, il s'opère une tension permanente sur la feuille 3 par l'intermédiaire de l'extré-

mité 12, qui la pousse vers le haut.

La tension permanente du tissu peut encore être améliorée par la prévision de languettes élastiques 13 formant ressort permanent, disposées sur la partie escamotable 2 (figure 5). Ainsi, une détente éventuelle de la feuille 3 peut être compensée.

Selon une variante de réalisation de l'invention, la partie escamotable 2 est pourvue d'une languette 14 s'étendant d'un bord 8 à l'autre, et fixée à l'un des bords 8, à savoir à celui opposé au bord portant l'extrémité 12, de manière à former un dispositif de blocage pour le retour de la feuille 3. Ainsi, l'extrémité de ce retour peut être bloquée entre la languette 14 et l'extrémité 12 par insertion, au moyen d'une spatule réalisant une finition esthétique du support (figures 1, 4 et 5).

Pour le blocage renforcé de très grandes surfaces, la partie escamotable 2 peut être pourvue, du côté opposé au bord 8 portant l'extrémité 12, d'une gorge 15 de montage d'une lame à dentures (figure 5).

Dans sa partie intérieure, la partie escamotable 2 est munie, en outre, de deux languettes longitudinales parallèles 16 délimitant avec les bords 8 des gorges intérieures 17, dans lesquelles peuvent être insérés des verrous 18 de sécurité ou de blocage servant également à une mise de niveau automatique dans les angles aux assemblages (figure 7). Un tel verrou 18 peut être glissé dans la partie 2, puis être déplacé par rotation partielle en vue de son coincement dans les gorges 17.

La partie fixe 1 du support conforme à l'invention permet également la fixation de tous types de murs ou de plafonds existant par simple emboîtement élastique d'un profilé 19 ou 20 de fixation adapté à la feuille à tendre 3', en particulier à son dispositif de fixation.

Le montage du support conforme à l'invention est expliqué avec référence aux figures 6 et 7. Après présentation de la feuille 3 sur la partie 2 et mise en place sur le périmètre de cette dernière, deux côtés du plafond ou du mur à revêtir sont fixés par enclenchement élastique des ensembles ainsi constitués avec les parties 1 corres-

pondantes. La tension de la feuille 3 est alors réalisée par intervention sur les côtés opposés. A cet effet, la partie 2 est débloquée au moyen d'une pince 21 par rapprochement de ses bords 8, de sorte que la feuille 3 peut
5 glisser sous l'effet d'une traction sur son extrémité libre (figure 6) jusqu'à obtention d'une tension suffisante. La pince 21 est alors relâchée et la partie 2 maintient la feuille 3, dont l'extrémité libre est fixée sous la languette 14 ou directement sous l'extrémité 12 du bord
10 8 au moyen d'une spatule. Un blocage de sécurité est effectué par mise en place de verrous 18 (figure 7), par exemple au moyen d'un tournevis 22.

Grâce à l'invention, il est possible de réaliser des revêtements de plafonds ou de murs tendus utilisant
15 toutes les textures de toile, des feuilles en PVC minces ou épaisses, de petite ou de grande surface, et permettant une pose et une dépose rapides ainsi que d'éventuels changements ou remplacements de matière.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux
20 modes de réalisation décrits et représentés aux dessins annexés. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments, ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

- R E V E N D I C A T I O N S -

1. Support pour feuille à tendre à un mur ou à un plafond caractérisé en ce qu'il est essentiellement constitué par une partie fixe (1) sous forme d'un profilé solidaire d'un angle de mur ou de plafond, et par une partie escamotable (2), également sous forme d'un profilé, et destinée à être insérée et bloquée dans la partie fixe (1) par coopération de forme et déformation élastique, ces deux parties serrant entre leurs faces une extrémité de feuille à tendre (3), permettant le réglage de la tension, et formant un support universel invisible.

2. Support, suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la partie fixe (1) présente une forme de U renversé ou de Y renversé, est constitué en métal, en bois, ou en matière synthétique rigide, et ses bords inférieurs (4) sont avantageusement de niveau.

3. Support, suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les bords inférieurs (4) de la pièce (1) sont munis chacun d'une fente longitudinale (5) permettant l'insertion d'une lame (6) en acier, ou autre, pourvue de dentures (7) et destinées à coopérer avec les faces correspondantes de la partie escamotable (2).

4. Support, suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la partie escamotable (2) présente une section sensiblement semi-cylindrique, dont les bords longitudinaux (8) présentent chacun une ouverture latérale (9) tournée vers l'extérieur et destinée à loger chacune un bord (4) de la partie fixe (1), cette partie (2) étant pourvue, en outre, de chaque côté, d'au moins une dent (10) s'opposant à un glissement de la feuille (3) et coopérant avec des dents correspondantes (11) prévues sur les faces internes de la partie fixe (1).

5. Support, suivant la revendication 4, caractérisée en ce que du côté opposé au mur ou au plafond, l'extrémité (12) de l'ouverture latérale (9) du bord (8) de la partie escamotable (2) est légèrement recourbée en direction de la partie (2) dans le sens d'un rétrécissement de l'ouverture (9).

6. Support, suivant l'une quelconque des revendica-

tions 4 et 5, caractérisé en ce que la tension permanente du tissu est améliorée par la prévision de languettes élastiques (13) formant ressort permanent, disposées sur la partie escamotable (2).

5 7. Support, suivant l'une quelconque des revendications 1 et 3 à 6, caractérisé en ce que la partie escamotable (2) est pourvue d'une languette (14) s'étendant d'un bord (8) à l'autre, et fixée à l'un des bords (8), à savoir à celui opposé au bord portant l'extrémité (12), de manière
10 à former un dispositif de blocage pour le retour de la feuille (3).

8. Support, suivant l'une quelconque des revendications 1 et 3 à 7, caractérisé en ce que la partie escamotable (2) est pourvue, du côté opposé au bord (8) portant
15 l'extrémité (12), d'une gorge (15) de montage d'une lame à dentures.

9. Support, suivant l'une quelconque des revendications 1 et 3 à 8, caractérisé en ce que dans sa partie intérieure, la partie escamotable (2) est munie, en outre,
20 de deux languettes longitudinales parallèles (16) délimitant avec les bords (8) des gorges intérieures (17), dans lesquelles peuvent être insérés des verrous (18) de sécurité ou de blocage servant également à une mise de niveau automatique dans les angles aux assemblages.

25 10. Support, suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la partie fixe (1) du support permet également la fixation de tous types de murs ou de plafonds existant par simple emboîtement élastique d'un profilé (19 ou 20) de fixation adapté à la feuille à
30 tendre (3'), en particulier à son dispositif de fixation.

Fig.1

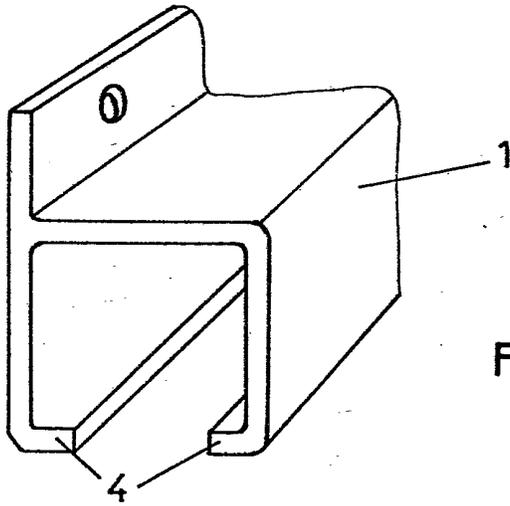
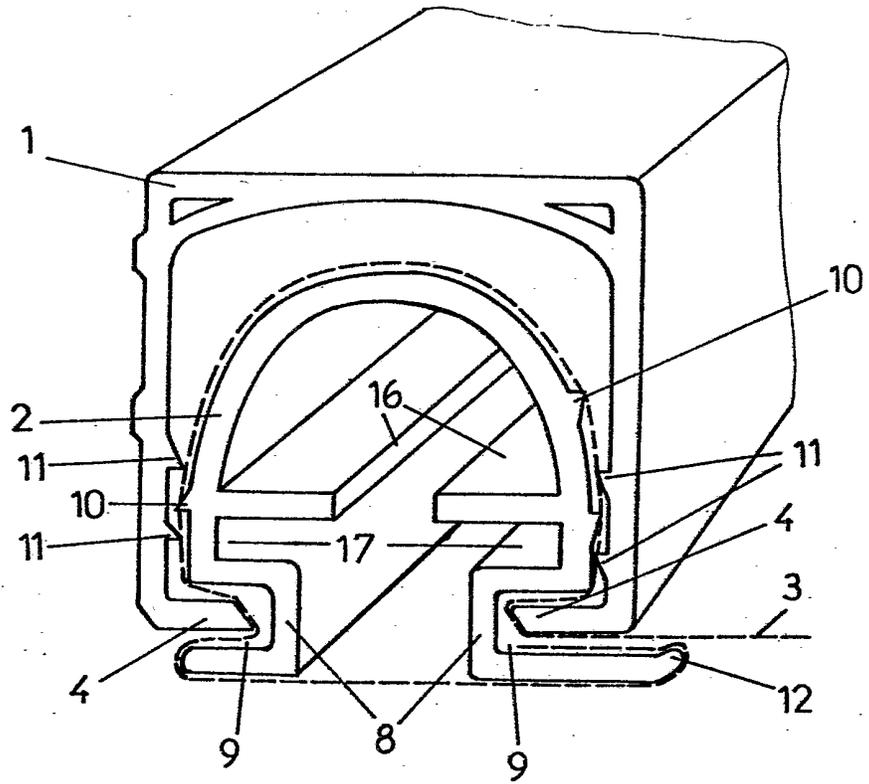


Fig.2

Fig.3

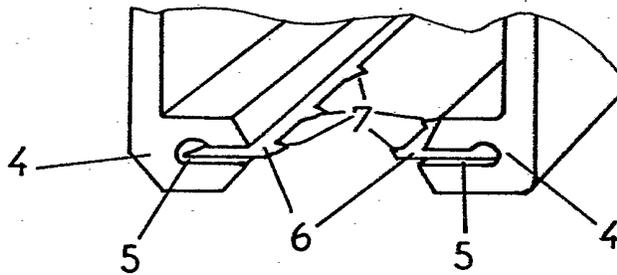


Fig. 4

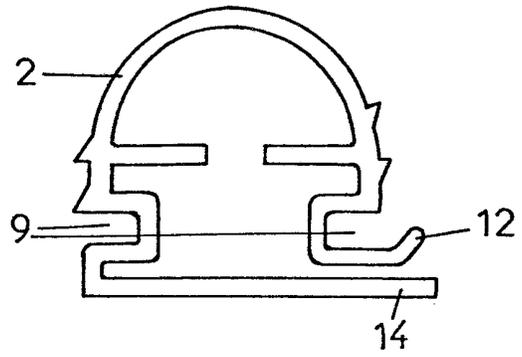
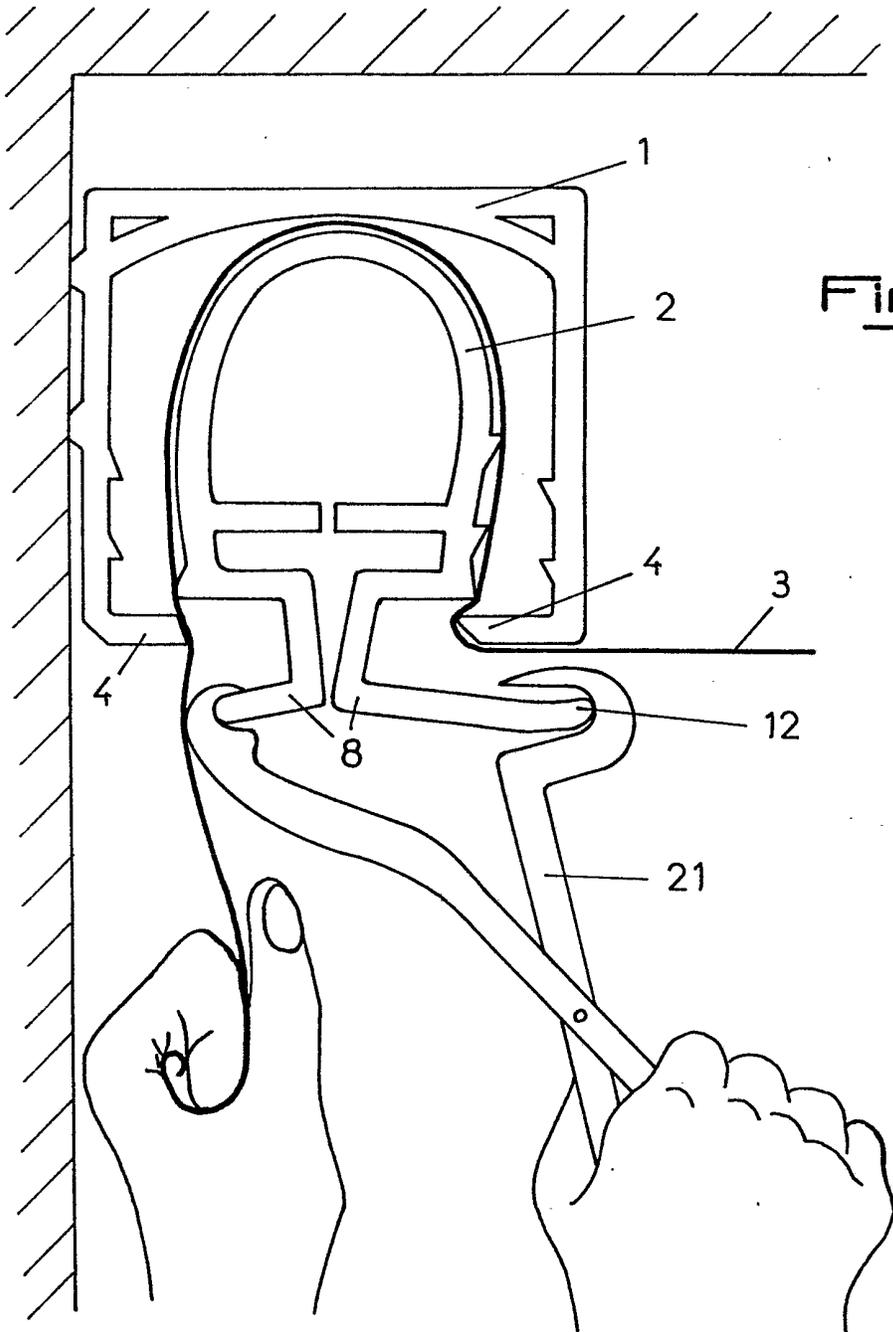


Fig. 6



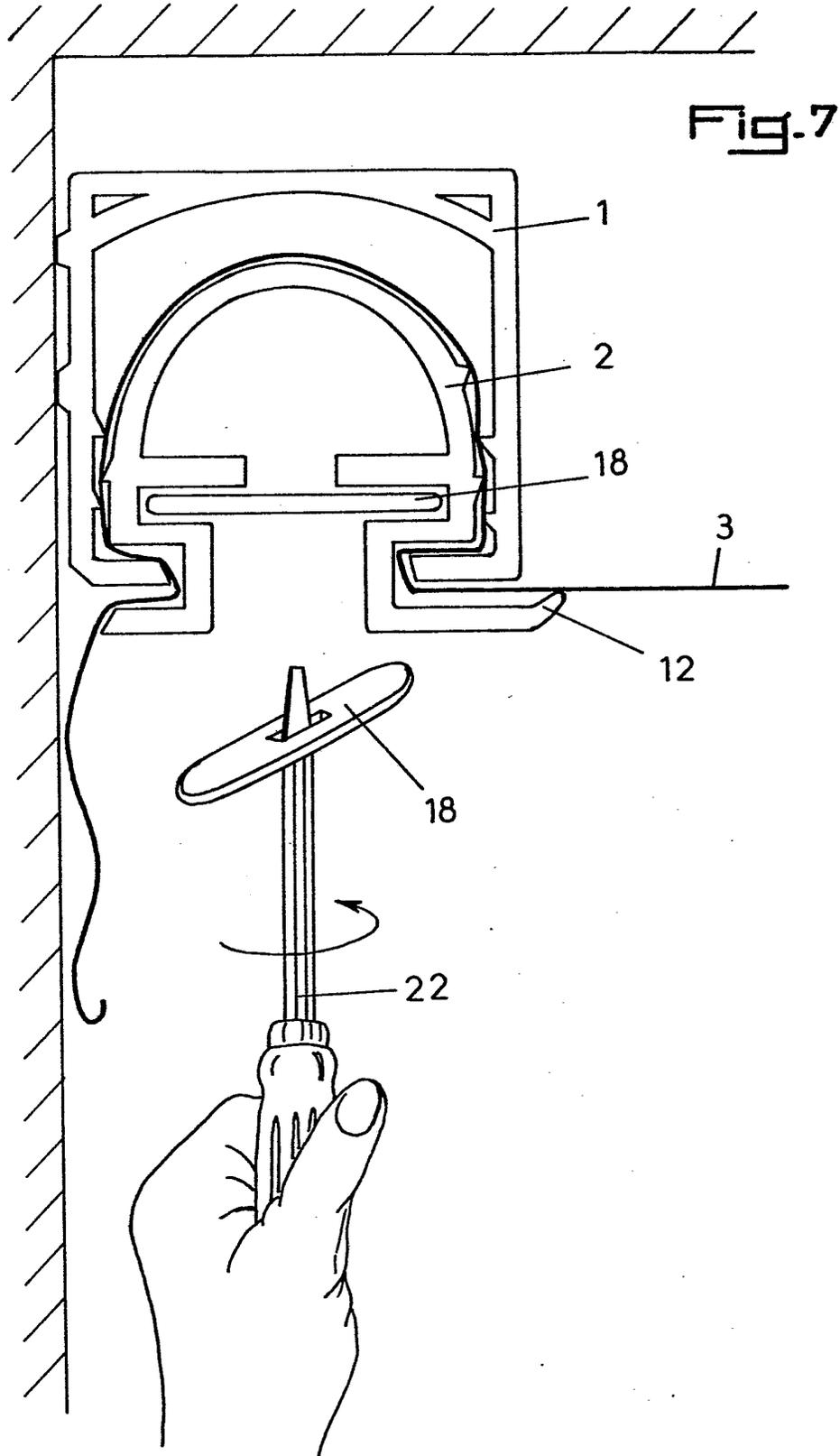


Fig. 5

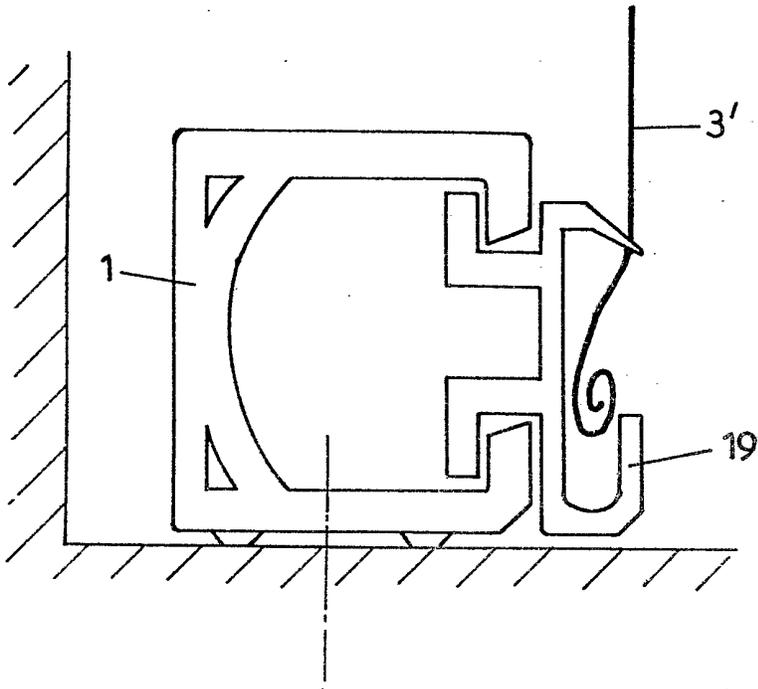
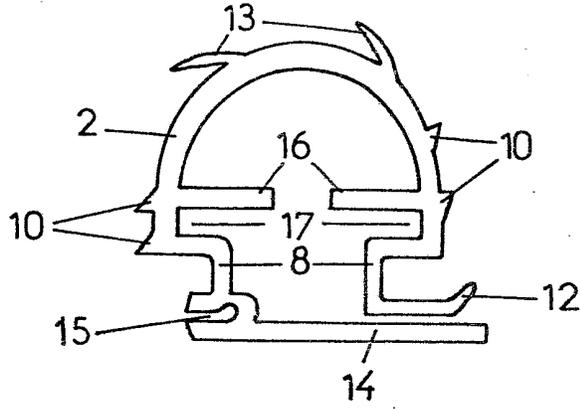


Fig. 8

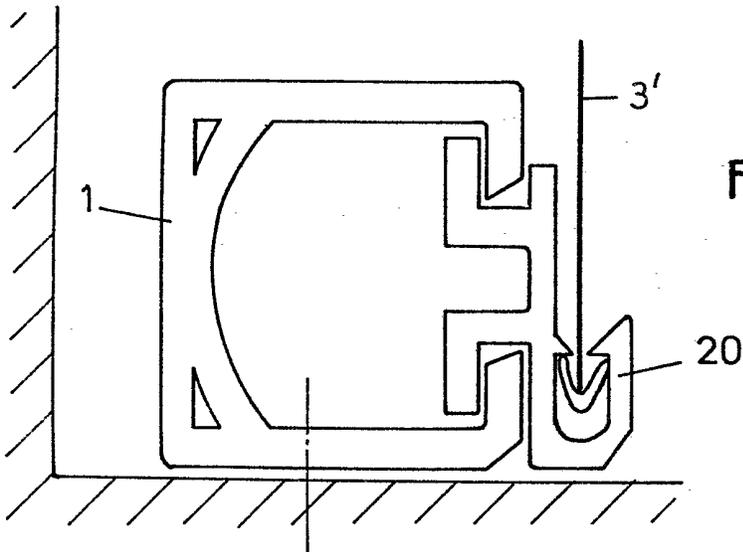


Fig. 9